



**Ville d'Isbergues**  
5A, place Emile Basly  
CS 70029  
62330 ISBERGUES  
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 15/04/2026  
Reçu en préfecture le 15/04/2026  
Publié le **16 AVR. 2026**  
ID : 062-216204735-20260407-26\_03\_21-DE

**DCM 26.03.21**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du  
7 avril 2026**

**Date de convocation :  
31 mars 2026**

**Objet :**

**Votes pour : 29  
Vote contre : 0  
Abstention : 0**

**Appel à projets CARSAT année 2026**

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

**Étaient présents :** M. David THELLIER – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Éric HEUGUE – Mme Véronique LUPART – M. Sébastien MILON – Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANIEL – Mme Marie-France VERREMAN – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Benoît COUPET – Mme Caroline BERROD – M. Vincent GALLOIS – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – M. Didier RINGARD – Mme Hélène BARRAS – M. Bruno BIENAIMÉ-DELATTRE – Mme Dorothée CHAVATTE – M. Bruno DELANNOY – Mme Séverine GODART – M. Jean-Louis BAUVAIS – Mme Coraline TALLE – M. Laurent DELATTRE – Mme Christine DUFORETS – M. Thierry DISSAUX – Mme Anne VENEL – M. Pascal GANTOIS – Mme Émilie DAUTRICHE – M. Michel BINCTEUX, formant la majorité des membres en exercice.

**Membre(s) absent(s) :** Néant.

Madame Anne VENEL est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune, propriétaire de la Résidence Autonomie, peut répondre au futur appel à projets de la CARSAT « Aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie 2026 ».

En effet, le périmètre d'éligibilité des projets, fixé par la CARSAT, permet le financement des quatre axes suivants :



**Ville d'Isbergues**

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le **16 AVR. 2026**

ID : 062-216204735-20260407-26\_03\_21-DE

SLO

**DCM 26.03.21**

- Financement jusqu'à 60% du coût opérationnel des projets de réhabilitation, modernisation, mise aux normes, restructuration, agrandissement, reconstruction, sans création de places nouvelles, qui concernent le bâti et qui ont pour objectif l'amélioration du cadre de vie et des performances énergétiques, du confort et de la sécurité des résidents ;
- Financement de projet d'aménagement d'espaces intérieurs ou extérieurs/équipements numériques avec une participation financière jusqu'à 100% du coût prévisionnel du programme si inférieur à 20 000 € HT (60% TTC ou HT le cas échéant) ;
- Financement de projet de tiers-lieu jusqu'à 80% du coût HT du projet pour un montant entre 25 000 € et 150 000 € ;
- Financement de prestations intellectuelles.

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais a la volonté de soutenir les projets d'investissement des résidences autonomes.

Depuis 2023, une enveloppe financière destinée à soutenir les projets de réhabilitation, aménagement ou équipement des résidences autonomes est inscrite au budget du Département.

Il y aura une instruction commune Conseil Départemental du Pas-de-Calais/CARSAT pour l'attribution des financements : financement conjoint ou autonome.

La décision du financement du CD 62 : validation des élus en commission permanente donnant lieu à la signature d'une convention de financement.

Pour les projets de réhabilitation inférieurs à 300 000 € HT, le conseil départemental peut financer 1/3 maximum du reste à charge du projet

Il propose que la ville réponde au prochain appel à projets « Aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie » pour deux projets :

- 1) Projet d'aménagement/d'équipement de moins de 20 000 € hors taxe financé à 100 % pour la Résidence Autonomie en ce qui concerne :
  - L'aménagement d'un local laverie par l'acquisition d'équipements telles que : machine à laver, sèche-linge, centrale vapeur fer à repasser, armoire de rangements.
- 2) Projet de réhabilitation pour la Résidence Autonomie notamment en ce qui concerne de la rénovation complète des 12 salles de bains privatives des logements :
  - Démolition des sols et dépose des carrelages muraux ;
  - Réfection totale de la plomberie ;



**Ville d'Isbergues**

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le **16 AVR. 2026**

ID : 062-216204735-20260407-26\_03\_21-DE

SLOW

**DCM 26.03.21**

- Menuiserie : Pose d'une porte coulissante ;
- Equipements de salle de bain ;
- Revêtements murs et sol.

En répondant à cet appel à projets, la commune en tant que propriétaire de la Résidence Autonomie se donne les moyens de poursuivre la modernisation de la structure, de continuer à maintenir la sécurité du résident et de répondre aux attentes et aux besoins des résidents.

Après avoir l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de l'autoriser à réaliser une demande pour chacun des axes de l'appel à projets de la CARSAT « Aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie 2026 ».

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

ip

David THELLIER  
Maire de la Commune de  
ISBERGUES  
15 avr. 2026

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.*